

## Grand Débat Contribution

### ■ Session du 08/03/2019

### ■ Contribution présentée par Monsieur Paul CLOUTOUR au nom du bureau

*Entendues les interventions de Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Daniel JURET (FO), Jean-Louis LARDEUX (Chambre d'agriculture), Jacques BORDRON (CFDT), Jacques BROUSSEAU (U2P), Joris LABBE (Chambres des métiers), Mme Dominique LAPERRIERE-MICHAUD (URAF), MM. Benoit ROCH (CPME), ALAIN DURAND (Personnalité qualifiée), Yvic KERGROAC'H (CGT), Raymond DOIZON (CCIR), Mme Michèle BUREAU (Personnalité qualifiée), MM. Gérard ALLARD (UFC-QUE CHOISIR), Jean-François TROUILLARD (MEDEF), Georges PLESSIS (FRSEA), Mme Véronique CRENO (CFE-CGC) M. Marc MARHADOUR (UDES-UNIFED), Mme Sophie DESCARPENTRIES (GRAINE),*

**88 votants. Adoptée par 61 voix pour, 26 abstentions, 1 contre.**

## SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Fiscalité</b> .....	<b>3</b>
<b>Transition écologique</b> .....	<b>6</b>
<b>Organisation de l'Etat, des territoires et des services publics</b> .....	<b>13</b>
<b>Démocratie, citoyenneté, éducation</b> .....	<b>15</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexes – les 29 propositions</b> .....	<b>19</b>

## Introduction

---

En décembre 2018, face à une grave crise sociale qui a pris des formes inédites, le gouvernement a ouvert et organisé un Grand Débat sur quatre thèmes, la fiscalité, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Le CESER des Pays de la Loire, dans la diversité de ses composantes, a souligné depuis de nombreuses années dans plusieurs rapports la réalité de la fracture territoriale et tout récemment dans celui d'octobre 2017 intitulé « L'équilibre des territoires en Pays de la Loire : un équilibre à maintenir et à consolider » voté à l'unanimité des membres. Ce rapport faisait notamment remonter la réalité du déclassement vécu par certaines catégories sociales et les risques d'une hémorragie en alertant sur le fait « qu'il y a tout lieu de prendre au sérieux une spirale de développement qui tend à accentuer les écarts entre les territoires, et d'approfondir l'analyse et le traitement des facteurs en mouvement ».

Conscient des enjeux et soucieux de participer au Grand débat, le CESER Pays de la Loire a décidé de faire une contribution qui porte prioritairement sur les quatre thèmes proposés par le gouvernement, mais qui élargit ses réflexions à deux autres sujets essentiels, l'éducation et l'équilibre des territoires.

Cette contribution s'appuie sur les travaux du CESER déjà réalisés ou en cours, ainsi que sur un travail de réflexion interne. Par une reprise de ses propositions, par une mobilisation de ses commissions pour les étayer et les compléter, par une participation à de nombreuses réunions dans les territoires, le CESER s'est inscrit dans une démarche novatrice dans un délai très court.

L'originalité et l'intérêt de notre contribution résultent ainsi de l'enracinement territorial et de la diversité de ses membres, ainsi que de la qualité du débat interne source de compromis et de consensus, éléments indispensables pour redonner toute leur force aux avis de notre Conseil et son rôle en tant que corps intermédiaire.

Par cette contribution au Grand débat qui réinterroge aussi notre modèle de société, nous souhaitons participer au mieux vivre ensemble et au faire ensemble, dans un esprit constructif.

## Fiscalité

---

La hausse des taxes sur les carburants n'a été qu'un élément déclencheur du mouvement des gilets jaunes, qui est l'expression d'un malaise social bien plus profond. Cependant, il n'est pas étonnant que la fiscalité ait cristallisé les mécontentements tant elle est aujourd'hui critiquée par les Français.

Dans ce cadre, le CESER des Pays de la Loire souhaite, compte tenu de son champ d'actions, centrer ses propositions sur la fiscalité locale. Ces propositions s'appuient en grande partie sur les travaux réalisés en 2018 par le CESE sur ce sujet.

En prenant appui sur ses propositions concernant la fiscalité locale, le CESER souhaite aussi donner un nouveau souffle à la décentralisation.

En second lieu, le CESER veut promouvoir une fiscalité dédiée à l'environnement et la transition écologique. Il considère en effet que les questions environnementales et écologiques nécessitent une traduction fiscale désormais attendue et souhaitée par une grande partie de la population.

Le CESER insiste sur le fait que la fiscalité et les prélèvements obligatoires ne peuvent être dissociés de la question des dépenses publiques. La fiscalité doit être réformée en tant que telle, en tenant compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux mais le préalable de cette réforme est de trouver un accord sur les interventions publiques attendues en contrepartie et sur leur niveau. Au-delà de la fiscalité, c'est donc la question du modèle de société qui est posée.

## **Une fiscalité locale pour redynamiser la décentralisation**

La fiscalité locale est souvent considérée comme « à bout de souffle » compte tenu de ses importantes faiblesses : manque de visibilité et de prévisibilité pour les collectivités, faible performance (grande fragmentation, frais de gestion importants), manque de lisibilité (complexité des modes de calcul, répartition des impôts entre collectivités, décisions nationales qui impactent les collectivités) et caractère inéquitable (taxes foncières et d'habitation obsolètes et injustes).

Au-delà de cet acte de refondation de la fiscalité locale, le CESER préconise de renforcer le dialogue entre État et collectivités sur la répartition des recettes fiscales et en adéquation avec les dépenses. Il plaide en ce sens pour des accords triennaux (révisables annuellement dans la limite d'une fourchette d'évolution) qui porteraient notamment sur la prise en compte des critères sociaux et environnementaux.

Afin de faire face à l'ensemble de ces maux, le CESER préconise une réforme globale et profonde. Il propose en ce sens des pistes mais aussi une méthode : des États Généraux.

### ***Organiser des États généraux de la fiscalité locale pour aboutir à une réforme globale, concertée et ambitieuse***

Le CESER plaide pour l'organisation d'États Généraux de la fiscalité locale dans la foulée du grand débat national. Associant l'ensemble des acteurs concernés (État, représentant des collectivités, corps intermédiaires...), ils devront partager dans un premier temps l'évaluation de la fiscalité locale puis proposer une refonte globale et ambitieuse de la fiscalité répondant aux enjeux d'équité, de transparence, de lisibilité, de prévisibilité et d'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales. Cela suppose de pouvoir disposer d'éléments fiables et tangibles en matière d'évaluation de l'efficacité de la fiscalité actuelle.

### ***Simplifier et rendre plus juste la fiscalité locale***

Le CESER propose de simplifier et de clarifier l'architecture de la fiscalité locale en :

- examinant la pertinence des taxes ayant un très faible rendement
- évitant, autant que possible, la dispersion des recettes fiscales entre différents niveaux de collectivités territoriales
- limitant les strates de collectivités pouvant lever l'impôt et les taxes.

Ces propositions ont pour objectif de rendre plus direct le lien entre prélèvements obligatoires et compétences financées. Elles doivent permettre aux citoyens de mieux comprendre auprès de qui ils payent des impôts et pour quel service public. Cette réforme doit s'accompagner d'une réflexion sur le rôle de chaque collectivité, notamment entre la commune et l'intercommunalité.

Dans une perspective de simplification, dans le cadre des États généraux, le droit de lever de la fiscalité nécessite de définir précisément les modalités de fonctionnement et de contrôle par les citoyens. Enfin, la fiscalité locale doit également devenir plus équitable. C'est la raison pour laquelle le CESER préconise l'actualisation des bases de calcul des taxes foncières et d'habitation dans les plus brefs délais.

### ***Garantir le financement de l'action des collectivités territoriales***

Durant les dernières années, nombre de transferts de compétences n'ont pas été pleinement accompagnés des ressources correspondantes alors même que cette disposition figure dans la Constitution. De plus, les dotations de l'État ont connu d'importantes baisses tandis qu'elles représentaient une part plus importante des ressources des collectivités depuis la fin de la taxe professionnelle.

Dans ce but, et dans une phase de transition en attendant une réforme plus globale, le CESER propose d'affecter aux collectivités territoriales, en fonction de leurs principales compétences, une plus grande part de la collecte d'impôts nationaux dits dynamiques. Elles seraient ainsi beaucoup moins soumises aux décisions nationales. Par exemple, un pas décisif en ce sens a été effectué en 2017 à travers l'attribution aux Régions d'une fraction de TVA en lieu et place des dotations.

Au-delà de l'avis porté sur cette taxe, le CESER souhaite que l'État poursuive dans cette voie du partage de la fiscalité nationale.

A ce titre, il semblerait pertinent – indépendamment de l'avis porté sur cette taxe –, qu'une part significative de la contribution énergie climat revienne aux Régions et aux intercommunalités et soit affectée au financement de projets de transition écologique (dans le cadre du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires pour les premières et des plans climat air énergie territoriaux pour les secondes).

Le versement de cette part de taxe pourrait notamment s'inscrire dans le cadre des contrats de plan État-Région. Cette décision permettrait de légitimer la taxe carbone à travers les projets qu'elle financerait mais également à travers l'idée d'un retour sur le territoire des sommes prélevées.

### ***Renforcer l'équité et la solidarité entre les territoires via des mécanismes de péréquation***

Outre la garantie d'une plus grande autonomie d'action des collectivités, l'attribution d'une part de la collecte d'impôts nationaux permettrait d'assurer davantage d'équité entre les territoires. En effet, compte tenu du mouvement de concentration des richesses, lié notamment au phénomène de métropolisation, la fiscalité locale a eu tendance ces dernières années à accentuer ces inégalités entre les territoires. Plus un territoire est dynamique, plus les ressources fiscales sont importantes.

Répartir les impôts nationaux permet donc de lutter contre l'injuste répartition du potentiel fiscal. Ceci ne peut cependant constituer l'unique réponse et doit s'accompagner d'un renforcement de la solidarité entre les régions et au sein des territoires. Les clefs de répartitions des impôts nationaux devraient donc tenir compte des compétences mais également intégrer des mécanismes de péréquation définis et arrêtés en commun entre l'État et les associations de collectivités. Leur efficacité devra être constamment évaluée.

### ***Améliorer la transparence et mieux informer les citoyens***

Il est essentiel pour le CESER de changer le regard des citoyens sur les prélèvements obligatoires en leur permettant de comprendre où va leur argent et à quoi servent les dépenses publiques. Cela passe par des mesures de simplification et de transparence. Cela passe également par des actions d'information et de sensibilisation sur les dépenses publiques engagées et sur le coût des services pris en charge par la collectivité.

Au niveau local, le CESER soutient l'idée de « conférences citoyennes triennales sur le budget » de chaque collectivité en charge de lever l'impôt, sur la base d'un rapport circonstancié. Sans caractère décisionnel, elles auraient pour objectif d'informer les citoyens mais également de les faire participer à la réflexion et de s'exprimer sur les grandes orientations présentées par la collectivité. Les outils numériques devraient être mobilisés en parallèle de manière à assurer l'accès à chacun des données nécessaires à la bonne compréhension de la fiscalité locale et de son utilisation.

## **Transition écologique**

---

Conscient des enjeux liés au changement climatique et aux indispensables mutations qui en découlent, le CESER réaffirme la nécessité d'une transition écologique ambitieuse et des accompagnements qui lui sont liés. Sans exclure d'autres secteurs d'intervention, le CESER propose des actions sur les trois sujets suivants : l'énergie, la mobilité, la biodiversité.

### **Énergie**

#### ***Lancer un grand plan régional d'économies d'énergie dans les logements et les bâtiments***

La consommation d'énergie dans les bâtiments et les logements est un enjeu primordial tant pour la lutte contre le réchauffement climatique que pour le pouvoir d'achat des ménages. Le résidentiel-tertiaire représente la principale source de consommation d'énergie (47% en 2016) et près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. La facture moyenne d'énergie des ménages s'élève à environ 2 900 € par an, dont 52 % pour le logement (le reste étant consacré aux carburants). Enfin, en Pays de la Loire, 13,2 % des ménages consacrent sur l'année plus d'un mois de leur revenu annuel à payer leur chauffage (source : Ministère de la transition écologique et solidaire)

Pour répondre à ce double enjeu de pouvoir d'achat et de transition énergétique, le CESER propose, en s'appuyant sur la feuille de route de la Région pour la transition énergétique, de faire de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les logements une grande cause régionale à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mise en place d'outils financiers adossés à un diagnostic de performance énergétique préalable afin de permettre aux ménages de bénéficier d'un soutien adapté de la collectivité : maintien et renforcement des subventions pour les foyers modestes (avec une dégressivité pour éviter les effets de seuils), soutien à la rénovation énergétique des logements occupés par des propriétaires à très faibles revenus, mise en place de prêts spécifiques en privilégiant le recours au tiers financement notamment pour la rénovation des copropriétés dégradées (remboursement du prêt au fur et à mesure des économies d'énergies réalisées), travail approfondi avec les bailleurs sociaux avec sollicitation des financements européens pour des rénovations énergétiques innovantes.
- Evaluation de l'efficacité des travaux réalisés afin que les rénovations opérées conduisent à des bâtiments réellement performants.
- Mise en place de guichets au niveau intercommunal, en complémentarité et synergie avec les structures existantes, afin d'accompagner les particuliers et les entreprises dans leurs démarches de rénovation énergétique.
- Soutien à des programmes de communication pour encourager la rénovation thermique mais aussi pour sensibiliser les ménages aux actions qui leur permettront de réduire leur consommation d'énergie.

En complément de ces mesures régionales, le CESER souhaite le renforcement des dispositifs d'aide existants au niveau national. Par ailleurs les réglementations thermiques pour les nouveaux logements doivent être vertueuses mais ne pas conduire à un coût du logement rétrograde.

### ***Aller vers un mix énergétique plus vertueux en garantissant un coût raisonnable de l'énergie***

Le soutien aux énergies renouvelables et de récupération doit se poursuivre afin de renforcer l'autonomie des Pays de la Loire sur le plan énergétique, de développer les filières innovantes et de créer des emplois localement. Cela passe par un appui à l'ensemble des technologies pertinentes : éolien terrestre et marin, solaire, hydrogène, méthanisation... en encourageant la recherche et le déploiement de nouvelles solutions, notamment dans le domaine du stockage et de l'autoconsommation. Les projets doivent associer l'ensemble des acteurs sur les territoires pour être acceptés par les populations concernées. Le CESER propose donc de lancer un appel à projets sur des solutions innovantes en matière d'énergies renouvelables.

Disposant d'un double atout – une façade maritime et de nombreux territoires consacrés à l'agriculture – la Région a un intérêt particulier à développer la méthanisation et les EMR.

Concernant la méthanisation, soutenir le développement d'unités de production locale au plus près de la ressource est essentiel. Dans la mesure du possible, encourager le couplage avec l'installation de réseaux de chaleur afin de maîtriser les factures de chauffage et les émissions de gaz à effet de serre apparaît comme un enjeu fort. Au-delà de la méthanisation, encourager le développement des réseaux de chaleur sur tout le territoire revêt un caractère stratégique.

Concernant les énergies marines renouvelables, Le CESER souhaite voir démarrer les travaux des parcs éoliens au large de Saint-Nazaire et des îles d'Yeu et de Noirmoutier le plus rapidement possible, faute de quoi des entreprises locales se trouveront rapidement en difficulté. La Région doit par ailleurs se saisir de l'expérience de Floatgen (première expérience d'éolien flottant) pour développer cette activité.

Toutefois, le développement des énergies renouvelables ne pourra se faire sans un fort engagement de l'État qui doit concilier les impératifs de transition énergétique avec la nécessité de maintenir un coût acceptable de l'énergie. Il est attendu en particulier :

- qu'il poursuive le renforcement du fonds chaleur afin d'accélérer la transition,
- qu'il revoie son projet de programmation pluriannuelle de l'énergie sur les énergies marines renouvelables,
- et qu'il engage un examen approfondi de la possibilité et des avantages liés à la conversion de la centrale de Cordemais à la biomasse.

## **Mobilités**

### ***Développer et favoriser l'attractivité des transports collectifs en particulier dans les zones rurales et périurbaines***

La majorité des déplacements en Pays de la Loire s'effectue aujourd'hui en voiture. Huit ligériens sur dix utilisent quotidiennement la voiture pour se rendre à leur travail, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Il n'existe parfois aucune offre de transport collectif, en-dehors du transport scolaire. Ailleurs, c'est le manque de fiabilité et de qualité de service (réelle ou supposée) des transports collectifs qui amène les usagers à privilégier le recours à la voiture.

Les Ligériens qui utilisent quotidiennement leur véhicule sont directement exposés à l'évolution des prix des carburants. Il est donc nécessaire de promouvoir la part des transports collectifs et partagés dans les déplacements.

C'est pourquoi le CESER propose deux grandes mesures pour favoriser l'usage des transports collectifs :

- Améliorer et accroître les dessertes sur tout le territoire

Le CESER soutient la volonté de la région affichée dans le pacte de la ruralité de desservir chaque commune de la région en transport collectif avec des modes de transports adaptés. Le CESER préconise de développer des plans de mobilité adaptés aux contraintes de distance de chaque ligérien.

Il préconise également de moderniser les lignes ferroviaires du quotidien (Nantes-Châteaubriant, La Roche-sur-Yon-La Rochelle, Caen-Le Mans-Tours), conformément aux engagements du contrat d'avenir. Il insiste enfin sur la nécessité de garantir l'accessibilité pour tous. Il propose d'étudier l'opportunité de rouvrir des lignes ferroviaires secondaires anciennes abandonnées.

- Garantir la qualité et la fiabilité du service

Le CESER souhaite que la Région et la SNCF garantissent l'accompagnement des personnes dans les trains. L'amélioration du confort (internet dans les TER, matériel ferroviaire en nombre et capacité suffisants) est également un point important, particulièrement pour éviter les trains surchargés.

L'adaptation du rythme de fermetures des guichets est un sujet qui fait débat au sein du CESER. La convention TER 2018 – 2023 fixe à 99 000 le nombre total d'heures de fermetures à réaliser sur 3 ans. La Région conserve toutefois la possibilité de faire jouer sa clause de refus de fermeture au prix d'un financement complémentaire. Certains conseillers souhaitent que la Région se saisisse de cette possibilité, d'autres ne souhaitent pas voir la contribution de la Région augmenter dans ce domaine. En cas d'absence de personnel SNCF dans les gares, notamment pour cause de fermetures des guichets, le CESER estime en tout cas essentiel d'assurer l'ouverture des locaux pour améliorer les conditions d'attente et d'achats des titres aux distributeurs. Enfin le CESER demande la sécurisation voire la suppression des passages à niveau.

### ***Agir sur les prix des transports collectifs pour permettre au plus grand nombre de les emprunter***

Le prix constitue, avec la qualité de l'offre, un élément essentiel permettant l'accès du plus grand nombre aux transports collectifs. Le CESER préconise en ce sens d'adopter une tarification sociale des transports gérés par la Région. Il souhaite également que l'ensemble des tarifications soient accessibles sans imposer l'utilisation d'Internet, y compris les prix ronds promotionnels (billets « Ecco »).

Pour éviter aux usagers d'avoir à acheter deux cartes distinctes, le CESER préconise de revenir sur la déconnexion entre les cartes de réduction commerciales régionales et nationales : actuellement, les cartes commerciales SNCF « jeune », « enfant + », « senior+ » et « week-end » n'offrent plus que 25 % de réduction maximum sur les TER alors que celle-ci pouvait monter auparavant à 50% sur les périodes creuses.

Le CESER propose la création d'un PASS-MOBILITE-SCOLAIRE sur toute la région, pour avoir accès à toutes les lignes régulières de transport urbain. Il permettra, à titre d'illustration, de réduire les inégalités entre les scolaires, en proposant aux usagers des transports scolaires éloignés des zones urbaines, d'avoir accès aux activités de loisirs, citoyennes sportives et culturelles.

Enfin, alors que les abonnés sont indemnisés en cas d'annulations ou de retards récurrents sur les TER, il n'existe aucun dispositif en ce sens pour les voyageurs occasionnels. C'est pourquoi le CESER préconise de prévoir l'indemnisation des voyageurs occasionnels en cas de dysfonctionnement du réseau TER.

### ***Faciliter l'usage des transports collectifs en développant l'intermodalité***

Il ne s'agit pas pour le CESER d'opposer les modes de transport, mais de travailler sur leur complémentarité. Dans la suite de l'étude qu'il a menée sur l'intermodalité en 2014, le CESER préconise donc :

- La mise en place d'un billet unique multimode avec une tarification intégrée au km, y compris en incluant les transports urbains. Le CESER souhaite par ailleurs que la vente de titres de transport soit permise via le site Destineo.
- La poursuite de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux. Il s'agit en particulier de créer des parkings pour les utilisateurs du covoiturage, de plus en plus nombreux et qui sont conduits trop souvent à des stationnements « sauvages », parfois dangereux. Le CESER préconise également de créer des espaces sécurisés pour le stationnement des vélos.
- La promotion de l'utilisation du vélo en milieu rural. Le CESER considère que l'utilisation du vélo doit être également encouragée pour les trajets du quotidien, avec des itinéraires sécurisés. Il note l'effort fait sur les itinéraires touristiques.
- La mise en place d'un chèque mobilités en zones non desservies par les transports en commun

### ***Fluidifier les déplacements routiers : réaliser dans les délais les travaux engagés et co-financés par la Région***

Les encombrements quotidiens touchent les grandes villes de la région, en particulier la métropole nantaise qui est la 9ème agglomération la plus encombrée de France. Ces encombrements ont des conséquences pour les déplacements dans la métropole, mais également pour les déplacements plus longs qui imposent de passer par Nantes.

Le CESER préconise donc de désencombrer la métropole régionale et faciliter les déplacements interrégionaux. Cela implique de :

- Réaliser un franchissement de la Loire en aval immédiat de Cheviré : le CESER note le soutien apporté par le gouvernement à ce projet dans le cadre du contrat d'avenir.
- Mettre en place le grand contournement de Nantes (pas nécessairement en 4 voies) avec en priorité le franchissement de la Loire à Ancenis

Le CESER préconise de prioriser l'entretien régulier de l'ensemble du réseau routier. Il s'agit à la fois d'un impératif de sécurité et d'une bonne gestion financière. La réparation des routes est beaucoup plus coûteuse lorsqu'elle intervient sur des axes très dégradés.

Le CESER appuie également l'aménagement des axes accidentogènes et saturés, à l'image de Nantes-Pornic, Nantes-Challans et Laval-Angers.

## ***Améliorer l'accès à l'aéroport de Nantes Atlantique et limiter les nuisances sonores***

Il s'agit d'abord de réaliser les opérations urgentes sur le site de Nantes Atlantique. Saturée et vieillissante, l'aérogare doit être rénovée et agrandie.

La desserte en transports en commun reste insuffisante, avec trois lignes de bus, dont une ligne expresse vers la gare et le centre de Nantes, mais aucun transport en site propre. Il faut donc améliorer fortement la desserte en transports en commun.

Il convient enfin de limiter les nuisances sonores subies par les riverains, en travaillant notamment sur le plan d'exposition au bruit (PEB), destiné à encadrer l'urbanisation dans les zones de bruit, et le plan de gêne sonore (PGS) qui délimite des zones dans lesquelles les riverains peuvent bénéficier d'une aide à l'insonorisation de leur logement. Le CESER souhaite que le PGS soit le plus large possible et fasse l'objet de compensations exceptionnelles comme s'y était engagé le Premier ministre.

## **Biodiversité**

Prendre en compte la biodiversité comme support de la vie au quotidien est une préoccupation partagée au sein du CESER. Face à la réduction des prairies, des surfaces d'espaces naturels et des habitats naturels, ainsi que du nombre des espèces, il est impératif d'agir rapidement tant à l'échelle individuelle que collective.

### ***Protéger les milieux naturels et les espèces***

- Agir au niveau national pour protéger les sols (Loi, Directive). Au niveau régional et local, reconstituer les biotopes des trames vertes et bleues en rappelant les directives et en les traduisant dans les documents d'urbanisme, SCOT et PLUI.
- Actualiser la liste des espèces pour une gestion adaptée et une conservation de l'ensemble de la biodiversité.
- Professionnaliser et sécuriser financièrement les deux centres de sauvegarde des animaux des Pays de la Loire, qui rendent des missions de service public avec un soutien très insuffisant de la part des pouvoirs publics.

### ***Renforcer le lien entre biodiversité et santé***

Organiser des États Généraux Santé & biodiversité et lancer des appels à projets pour faire émerger des actions innovantes dans les territoires associant à la fois les scientifiques et les acteurs de terrain, permettant de tendre vers des « territoires positifs pour la biodiversité et la santé ».

## **Promouvoir et encourager la Responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise**

La responsabilité sociétale de l'entreprise participe de la transition écologique. Le CESER souhaite la promouvoir et l'encourager. Cela passe par une communication et une information pertinentes et adaptées, la création d'une plateforme d'information, de

pédagogie, de partage de bonnes pratiques, une communication à travers INFO REGION et les divers medias de communication du Conseil Régional et autres acteurs publics au niveau régional et infra-régional. Cet encouragement peut aussi se traduire par le conditionnement des aides publiques à un engagement RSE.

## **Une fiscalité pour l'environnement**

### ***Promouvoir les aides publiques à l'environnement***

Le CESER souhaite privilégier les aides régionales pour les activités qui favorisent les pratiques vertueuses en matière d'environnement, et en contrepartie, demander la restitution des aides en cas de non-respect des engagements.

Il propose de simplifier le processus d'utilisation des certificats d'économie d'énergie pour les particuliers et les entreprises.

Il propose aussi de redistribuer la fiscalité écologique vers des financements directs d'accompagnement au changement des pratiques et aux initiatives des entreprises et des particuliers.

Enfin, il encourage la mise en place au niveau régional d'un financement citoyen pour d'une part, réduire/équilibrer l'impact de la fiscalité et d'autre part, développer les comportements vertueux.

### ***Remettre en cause les aides publiques dommageables à l'environnement***

Il s'agit des subventions (transferts financiers de l'état ou des collectivités territoriales), des réductions ou exonérations de taxes environnementales sans transfert financier, des aides implicites : comportement pollueur supporté par la collectivité .

Toute réduction ou suppression d'aides doit s'accompagner d'une réaffectation des ressources dégagées, quel que soit le secteur concerné. Elle permettrait de favoriser la conversion des pratiques vertueuses tout en assurant la viabilité des acteurs économiques.

### ***Engager une réflexion de fond sur l'orientation écologique et environnementale de la TVA***

Le CESER propose la mise en place des taux spécifiques de TVA afin d'inciter aux changements de comportement et moduler ensuite pour arriver à la vérité des coûts :

- Sur les produits bons pour l'environnement et l'équilibre écologique de la planète
- Pour le déploiement du mix énergétique
- Sur les produits et services directement liés à la mise en efficacité énergétique des bâtiments (tout bâtiment)
- Adapter la TVA en fonction des activités et des produits

## ***Veiller à l'acceptabilité sociale et à la soutenabilité économique de la fiscalité environnementale***

Le CESER souhaite :

- la totale transparence sur toutes les affectations et fléchage obligatoire de tout prélèvement qui concerne la fiscalité environnementale.
- En ce qui concerne l'énergie, assortir les aides au DPE obligatoire avant le commencement des travaux de mise en efficacité énergétique.

### ***Agriculture :***

Le CESER propose :

- d'interdire ou de taxer les produits d'importation agricoles ou issus de l'agriculture ne respectant pas les normes sociales, sanitaires et environnementales.
- De mettre en place un crédit d'impôt pour les agriculteurs en fonction des services rendus à l'environnement

Pour toutes ces propositions, le CESER préconise une évaluation de l'impact de cette fiscalité au service de l'environnement.

## **Organisation de l'Etat, des territoires et des services publics**

### **Consolider et renforcer l'équilibre de notre territoire est une nécessité et une exigence profonde**

« Faire territoire » exige :

- la réduction des écarts entre les territoires dynamiques et les territoires en déshérence, entre l'urbain et le rural, ce qui passe par des coopérations nouvelles entre institutions et acteurs économiques et sociaux, mais aussi entre agglomérations, villes moyennes, intercommunalités et communes
- un maillage territorial intelligent et efficace des services publics
- la prise en compte de la montée en puissance des intercommunalités

Les propositions du CESER se structurent autour de quatre intentions :

- donner une impulsion nouvelle à la décentralisation notamment dans son volet « fiscalité »
- favoriser un essor économique équilibré
- promouvoir un maillage efficace des services publics

- évaluer l'impact de la loi NOTRe pour apprécier et réfléchir au renforcement du rôle et de la place des intercommunalités

### ***Promouvoir un maillage efficace des services publics***

Le CESER souhaite mettre l'accent sur l'accès aux droits, favoriser l'accès des citoyens aux services publics en développant des lieux d'accueil avec un contact humain, pour donner conseils et orientations à tous, tout en prévoyant l'accompagnement des publics les plus fragiles notamment du fait du développement de l'E-administration. Les périmètres des diagnostics pour améliorer la nature et la qualité des services publics doivent être harmonisés entre les services de l'Etat et de la Région, les périmètres intercommunaux apparaissant être aujourd'hui les plus pertinents.

Dans ce cadre, la revitalisation des centres bourgs des zones déshéritées, notamment en milieu rural, doit constituer une priorité, avec la prise en compte des pôles secondaires et des services adaptés à la population. Un maillage des services et des équipements favorisant une offre de santé de qualité reste d'actualité.

Il faut que les projets et contrats de territoire signés désormais majoritairement par les intercommunalités avec l'Etat, la Région et parfois les Départements, constituent la base de relations nouvelles avec les acteurs et habitants des territoires concernés. Par l'animation de réseaux d'acteurs, le CESER souhaite favoriser et amplifier les expérimentations, comme par exemple :

- « territoires zéro chômeur longue durée »
- « territoires zéro non-droit »

### **Favoriser un essor économique équilibré**

#### ***Ré-humaniser la relation aux services publics, pour optimiser les dispositifs d'aide aux financements***

Face à une déshumanisation de la relation avec les services publics et une complexité de l'organisation des dispositifs régionaux destinés à faciliter l'accès au financement privé, on constate que les aides bénéficient à une minorité d'entreprises.

Ré humaniser la relation aux services publics apparaît comme prioritaire. Cela passe par la désignation d'un interlocuteur nommément désigné pour chaque entreprise dans les administrations (URSSAF, DIRRECTE, CPAM, CARSAT, etc.).

#### ***Renforcer l'efficacité des dispositifs de développement TPE-PME***

Dans l'objectif de faciliter l'accès et de renforcer l'efficacité des dispositifs de développement des TPE-PME :

- remettre à plat l'organisation et l'articulation des structures exerçant des missions souvent similaires (Agence régionale, Agences locales, Chambres consulaires...)

- revisiter et réorganiser les points d'appui institutionnels et économiques dans le secteur rural, avec la structure intercommunale comme support privilégié, et une réelle volonté de proximité.

Cela doit se traduire par une harmonisation des aides et une concentration des dispositifs d'accès aux financements publics et privés sur les dossiers présentant des risques, en apportant une garantie, tant dans une démarche offensive que défensive.

## Démocratie, citoyenneté, éducation

---

Pour le CESER des Pays de la Loire, une meilleure reconnaissance du fait associatif et du statut de ses élus doit se traduire dans un cadre législatif rénové par une loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative. Le moment est venu d'élaborer un nouveau référentiel qui passe par un nouveau type d'agrément, différent des agréments actuels, sans remise en cause de la reconnaissance d'utilité sociale ou publique.

En France, une loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative doit aussi envisager des déclinaisons régionales et territoriales. Tout en laissant une grande autonomie aux organisations quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre leurs objectifs, les associations doivent être reconnues comme des organisations générales, régionales ou locales.

Le statut des élus associatifs doit être garanti par des compensations en termes de temps de travail et de droits sociaux. **Poser clairement le statut de l' élu associatif** serait probablement une manière saine d'ouvrir des reconnaissances délibérées avec les syndicats et les employeurs sur l'épineuse question de l'engagement volontaire.

### *Un projet de loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative*

Un projet de loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative doit intégrer le fait associatif dans la nouvelle organisation de la République issue de la loi NOTRe. La montée en puissance des EPCI, de l'intercommunalité (très présente en Pays de la Loire) s'accompagne de la mise en place systématique de conseils de développement. Les associations, dans leur diversité et reconnaissance locale, ont légitimement vocation à y participer.

Le CESER des Pays de la Loire porte le vœu d'une loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative, avec une déclinaison régionale et territoriale, pour assurer une plus grande présence de la société civile organisée dans le débat public. Cette loi devra intégrer le statut des élus associatifs et la reconnaissance de l'engagement volontaire dans la cité.

### *Favoriser la compréhension du modèle républicain par les jeunes*

La démarche du Grand Débat a mis en évidence la complexité des différents systèmes structurant notre société (fiscal, social, administratif, etc.)

Dans le cadre des compétences « Jeunesse » du Conseil Régional, le CESER des Pays de la Loire propose que soient mises en œuvre, en complément des autres actions éducatives existantes dispensées par l'école, les familles, les associations... des initiatives permettant une

meilleure compréhension du modèle républicain français et des grandes fonctions collectives (par exemple le financement du système de protection sociale) par les jeunes.

## Éducation

L'éducation est un enjeu démocratique majeur. A ce titre, l'école a une responsabilité importante ; l'école, de la maternelle à l'université est fréquentée par 15 millions d'élèves.

Elle est investie de nombreuses missions. De l'acquisition des savoirs de base à la préparation à un avenir professionnel, de l'épanouissement individuel à l'égalité des chances, il est parfois bien difficile de hiérarchiser les attentes tant elles sont diverses et individualisées en fonction, notamment, des familles.

Quelques principes sont toutefois très importants et à réaffirmer :

- Aider les élèves à grandir dans la bienveillance pour leur permettre d'acquérir des valeurs du vivre ensemble, de respect de l'autre et de ses différences.
- Offrir à tous, et dès le plus jeune âge, des repères fondamentaux :
  - pour vivre en société : s'exprimer, analyser, comprendre, agir en relation avec d'autres.
  - pour lutter contre les discriminations
  - pour favoriser l'intégration dans la société
- Donner l'envie aux élèves d'apprendre pour les aider à devenir autonomes et acteurs de leurs parcours de formation tout au long de leur vie.
- Apporter à chacun un socle commun de compétences par une scolarité au moins jusqu'à la fin du collège pour lui permettre de s'insérer socialement, d'évoluer professionnellement et sécuriser les parcours professionnels.
- Apprendre la coopération plutôt que la compétition.

L'évolution des filières professionnelles, la mixité sociale ou les évolutions en matière d'acquis de savoirs doivent être tous regardés de manière objective pour que l'école de demain réponde à la société que nous voulons, une école qui s'adapte et qui prépare les citoyens de demain, une école qui évolue et qui donne du sens à l'égalité des chances. Les 3 propositions du CESER sont les suivantes :

- **Adapter les projets d'établissements** en diversifiant les méthodes pédagogiques permettant l'acquisition de savoirs et de compétences afin de rendre le jeune acteur et autonome est essentiel :
  - En multipliant les séances de travail en autonomie, les productions personnelles, les mises en situation
  - En apprenant à débattre, à exprimer ses idées, et écouter les idées des autres
  - En favorisant la socialisation dès le plus jeune âge.

- **Encourager des périodes d’immersion** des équipes pédagogiques dans le monde social et économique (en entreprise, administration, association...) afin que celles-ci adaptent leurs enseignements aux évolutions du monde extérieur : nouveaux besoins, apparition de nouveaux métiers, transition numérique... pour favoriser l’employabilité et l’intégration de leurs élèves dans la société. Ces périodes doivent être incluses dans la formation initiale et poursuivies dans la formation continue.
- **Faire de l’établissement scolaire un lieu de vie** favorisant la rencontre, le partage ainsi que la connaissance de soi et des autres :
  - Promouvoir la mixité sociale et culturelle :
    - Travail sur la carte scolaire
    - Critères pour la constitution des classes
  - Renforcer l’éducation à la citoyenneté par des actions concrètes dans les établissements scolaires :
    - Lutte contre les discriminations
    - Egalité femme/ homme
    - Inclusion de tous les élèves : en situation de handicap, allophones, etc.
  - Apprendre à mieux se connaître, à se respecter et à collaborer
    - Formation des enseignants sur la connaissance des jeunes d’aujourd’hui
    - Développer l’estime de soi, sa relation à l’autre pour travailler ensemble
    - Créer des espaces permettant l’échange et la collaboration des élèves, des familles et des équipes éducatives

## Conclusion

---

Avec ses 29 propositions, le CESER entend participer à la construction des réponses aux nombreuses questions et préoccupations évoquées au cours des derniers mois.

Une refonte de la fiscalité locale est un passage nécessaire pour redonner de l’impulsion à la décentralisation intégrant une fiscalité environnementale indispensable pour assurer une bonne transition écologique. La question fiscale, la transition écologique, le maillage territorial, l’amélioration des services publics, et l’éducation sont au cœur des prochains sujets à traiter.

Bien évidemment, nos 29 propositions n’épuisent pas le débat, et d’autres sujets nécessitent d’être approfondis. Deux d’entre eux doivent être mentionnés :

- Le premier est la place centrale des intercommunalités dans la dynamique d’aménagement des territoires. La montée en puissance des EPCI est un phénomène majeur aujourd’hui dans notre Région, et toute dynamique nouvelle de

décentralisation doit le prendre en compte, avec la question de l'élection directe au suffrage universel des élus intercommunaux.

- L'articulation de la démocratie représentative et de la démocratie participative est le second sujet sur lequel nous devons trouver de nouvelles réponses, avec la question de la place et du rôle des corps intermédiaires, dont le CESER comme espaces privilégiés pour construire les consensus indispensables aux sociétés complexes.

Ce Grand Débat n'est qu'une étape. L'ensemble des chantiers évoqués dans cette contribution va bien évidemment continuer d'animer l'activité du CESER pour nourrir nos propositions concernant les politiques publiques.

## Annexes – les 29 propositions

---

### Fiscalité : 5 propositions

#### Fiscalité locale :

1. Organiser des états généraux de la fiscalité locale pour aboutir à une réforme globale, concertée et ambitieuse
2. Simplifier et rendre plus juste la fiscalité locale
3. Garantir le financement de l'action des collectivités locales
4. Renforcer l'équité et la solidarité entre les territoires via le renforcement des mécanismes de péréquation
5. Améliorer la transparence et mieux informer les citoyens

### Transition écologique : 16 propositions

#### Transition énergétique

6. Lancer un grand plan régional d'économies d'énergies dans les logements et les bâtiments
7. Aller vers un mix énergétique plus vertueux en garantissant un coût raisonnable de l'énergie

#### Mobilités

8. Développer et favoriser l'attractivité des transports collectifs en particulier dans les zones rurales et périurbaines
9. Agir sur les prix des transports collectifs pour permettre au plus grand nombre de les emprunter
10. Favoriser l'usage des transports collectifs en développant l'intermodalité
11. Fluidifier les déplacements routiers et réaliser dans les délais les travaux engagés et co-financés par la Région
12. Améliorer l'accès à l'aéroport de Nantes Atlantique et limiter les nuisances sonores

#### Biodiversité

13. Protéger les milieux naturels et les espèces
14. Renforcer le lien entre biodiversité et santé

### **Responsabilité sociétale environnementale**

15. Promouvoir et encourager la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise

### **Fiscalité pour l'environnement**

16. Promouvoir les aides publiques à l'environnement

17. Remettre en cause les aides publiques dommageables à l'environnement

18. Engager une réflexion de fond sur l'orientation écologique et environnementale de la TVA

19. Veiller à l'acceptabilité sociale et à la soutenabilité économique de la fiscalité environnementale

20. Interdire ou taxer les produits d'importations agricoles ou issus de l'agriculture ne respectant pas les normes sociales, sanitaires et environnementales

21. Mettre en place un crédit d'impôt pour les agriculteurs en fonction des services rendus à l'environnement

### **Organisation de l'Etat, des territoires et des services publics : 3 propositions**

22. Ré-humaniser la relation aux services publics, pour optimiser les dispositifs d'aide aux financements

23. Promouvoir un maillage efficace des services publics

24. Renforcer l'efficacité des dispositifs de développement TPE- PME

### **Citoyenneté, démocratie et éducation : 5 propositions**

#### **Citoyenneté et démocratie**

25. Inscrire une Loi cadre de l'éducation permanente et de la vie associative

26. Favoriser la compréhension du modèle républicain par les jeunes

#### **Education**

27. Adapter le projet d'établissement en diversifiant les méthodes pédagogiques permettant l'acquisition de savoirs et de compétences afin de rendre le jeune acteur et autonome

28. Encourager les périodes d'immersion des équipes pédagogiques dans le monde social et économique

29. Faire de l'établissement scolaire un lieu de vie favorisant la rencontre, le partage ainsi que la connaissance de soi et des autres